

Les ordonnances prises par le gouvernement autorisent les patrons à imposer au salarié de prendre jusqu'à 10 jours de RTT durant la période de confinement. Les ordonnances ouvrent la voie à un accord de branche obligeant les salarié-es à poser 6 jours de congés durant la période.

Dans les secteurs « nécessaires à la sécurité de la nation ou à la continuité de la vie économique et sociale » il est désormais possible d'augmenter la durée du temps de travail jusqu'à 60 heures par semaine, et 46 heures sur une période de 12 semaines. Les ordonnances prévoient aussi la suppression temporaire du repos hebdomadaire et la durée de repos entre deux journées de travail est ramenée de 11 à 9 heures. C'est une attaque en règle des droits et libertés des salarié-es. Cette grave remise en cause peut durer aussi longtemps que le gouvernement maintient l'état d'urgence.

Pendant ce temps les CSE et CHSCT sont ignorés, malgré les nombreuses mises en garde faites par Solidaires et ses militant-es sur les protections insuffisantes, voire inexistantes, des travailleurs et travailleuses exposé-es au virus.

Le message adressé aux capitalistes par le gouvernement est clair : les profits sont plus importants que la santé des salarié-es.

Par la multiplication d'injonctions moralisatrices qui renvoient à la responsabilité individuelle, le gouvernement tente de faire oublier sa politique de destruction des services publics. Une politique menée depuis des décennies qui conduit à la situation d'aujourd'hui, des hôpitaux surchargés avec un personnel en sous-effectif, surmené et des équipements de base en nombre très insuffisant.

Le gouvernement voudrait que les travailleuses et travailleurs fassent encore des « sacrifices » ? Ce sont les capitalistes et le gouvernement à leur service qui en sont responsables. Ils devront payer. Pour Solidaires, les solutions existent.

Dans l'immédiat :

- fermeture immédiate de toutes les usines, ateliers, bureaux, qui ne sont pas essentiels à la vie et la santé de la population. Solidaires soutiendra tous les salarié-es dans ce cas exerçant leur droit de retrait ou de grève ;
- interdiction immédiate des licenciements ;
- réorganisation de la production pour satisfaire les besoins de la population. Cela passe par des réquisitions et des nationalisations d'entreprises.

Dès que nous serons sortis de la crise, nous devons, toutes et tous ensemble, nous préparer à lutter pour :

- la remise en cause du modèle productiviste, polluant, nocif pour la santé, entretenu par les capitalistes ;
- nous réapproprier nos outils de travail et les gérer collectivement : nous savons mieux qu'eux ce qui est bon pour la collectivité.

Aujourd'hui, le système capitaliste a clairement montré ses limites. Dès la fin de la crise, mobilisons-nous pour abattre ce système qui dévore les services publics, l'écosystème, les solidarités : imposons le progrès social !

Amiens, le 25 mars 2020

Contact :

Tel : 06 52 20 57 33

Email : solidaires80@gmail.com

3-5 rue Jean Godris, 80000 AMIENS

FB : @SUDeducation80

Scannez-moi
pour retrouver
l'annuaire
Solidaires 80

